



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 29 août 2024

Objet : Financement de la ferme horlogère des Mollards-des-Aubert.
A fonds perdu à hauteur de CHF. 150'000,00

Préavis N° 14/2024

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 18 septembre afin d'échanger sur le préavis susmentionné.

Ci-dessous, pour cette occasion les conseillères et conseillers présents

Madame Alemao Antonia RV

Madame Ansgara Flade UDI

Monsieur Rusovsky Désiré UDI

Monsieur Rochat Eric RV

Monsieur Benmenni Bounouar F3 votre rapporteur

Madame Cantone-Meylan Raffaella et Madame Isabelle Piguet représentantes de la Municipalité, que nous remercions de leur présence et de leur point de vu.

Nous tenons vivement à remercier de leur participation, Messieurs Arthur Lespagnol responsable du Bureau Technique Communal et M. Beetschen membre du conseil de Fondation qui a su nous transmettre sa passion lors de tous nos échanges durant cette belle soirée tant dans la partie présentation du projet que dans la visite sur place.

Vous avez tous reçu les documents qui concernent ce préavis et son annexe fortement détaillée. Pour les téléspectateurs je les invite à retrouver ces documents sur le site communal ou même mieux d'aller parcourir le site de la Fondation des Mollards-des-Aubert cela en vaut vraiment la peine.

Vingt ans que cette fondation met à cœur de continuer à donner vie à une bâtisse qui fait partie intégrante de notre patrimoine tout en gardant l'esprit de son dernier habitant qui n'était autre que Monsieur Pierre Aubert notre illustre artiste régional dont la renommée n'est plus à démontrer.

Vingt ans que des passionnés cherchent des fonds afin que cette bâtisse reste sur pieds.

Que dire d'autre que bravo et merci à ces passionnés qui vont nous permettre dans un temps plus ou moins proche de pouvoir partager ce patrimoine en toute modestie.

Nous ne rentrerons pas dans les détails financiers qui ont jalonné ces vingt années de restauration. Par contre nous saluons la proposition de la Municipalité de financer à fonds perdu une partie de cette dernière étape de restauration.

Conclusion.

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité la commission vous recommande Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis no 14/2024 tel que présentées,

Nous encourageons la Municipalité à poursuivre dans ce sens.

*Au nom de la Commission
Benmenni Bounouar*